

Arrêté N° 00128-2019 du 09 mai 2019



LA PLAINE DES PALMISTES

**PORTANT PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF
DELIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE
DE LA PLAINE DES PALMISTES**

Demande déposée le :	21/02/2019
Demande affichée le :	01/03/2019
Dossier complet le :	22/04/2019
Par :	Monsieur VU VAN QUIET Samuel Ludovic
Demeurant à :	36, Chemin Morange 97437 SAINTE ANNE
Représenté(e) par :	/
Sur un terrain sis à :	6 RUE DES CITRONNIERS 97431 LA PLAINE DES PALMISTES
Référence cadastrale :	406 AT 708
Nature des travaux :	Villa type F3
Destination de la construction :	Habitation
Sous-destination de la construction :	Logement
Nombre de logement :	1
Objet de la modification :	Changement de toitures et de façades Aspect extérieur Modifications d'aspect de façades

N° PC 974 406 18 A0038 M01	
Surface de plancher déclarée(s) (m²):	
Existante :	0
Démolie :	0
Créée :	67,24
Totale :	0
<i>Si dossier modificatif, surface antérieure :</i>	67,24

Le Maire,

Vu la demande susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan de Prévention des Risques d'Inondations et de Mouvements de Terrain de la commune de La Plaine des Palmistes, approuvé le 05/12/2011,

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 28/03/2012, approuvé le 29/05/2013 et modifié le 30/06/2016,

Vu le règlement de la zone PLU : UB,

Vu le règlement de la zone PPR : B3,

ARRÊTE

Article 1: Le permis de construire modificatif **EST ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée,

Article 2: Les conditions particulières définies par l'arrêté de permis de construire n°191-2018 demeurent applicables.

Article 3: La présente décision est transmise à Monsieur le Préfet, dans les conditions prévues à l'Article L 421-2-4 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire

Marc-Luc BOYER